Nations Unies A/68/871–S/2014/327

# Assemblée générale
# Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2014
Français
Original : anglais

**Assemblée générale**
**Soixante-huitième session**
Point 42 de l'ordre du jour
**Question de Chypre**

**Conseil de sécurité**
**Soixante-neuvième année**

## Lettre datée du 9 mai 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, dans deux annexes distinctes, la liste des violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre commises par la Turquie (voir annexe I) et celle des cas d'utilisation illégale, par des navires de guerre turcs, de ports fermés à la navigation (voir annexe II), pendant le mois de mars 2014. Il convient par ailleurs de noter que l'aéroport illégal de Tympou est utilisé de façon systématique par des avions de ligne turcs. J'appelle votre attention sur le fait que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre sont systématiquement violées par la Turquie, qui enfreint ouvertement le droit international et menace gravement la sécurité dans l'ensemble de la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Nicholas **Emiliou**

14-04170 (F) 220514 220514

Merci de recycler

# Annexe I à la lettre datée du 9 mai 2014 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Violations de l'espace aérien**

| *Date* | *Heure* | *Type de violation* |
|---|---|---|
| 4 mars 2014 | 10 h 30-11 h 24 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 14 h 13-14 h 54 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 14 h 15-15 h 30 | 16 appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 16 h 36-18 h 34 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 5 mars 2014 | 11 h 08-11 h 32 | Un appareil militaire turc de type B-200 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Tympou. |
| | 15 h 16-15 h 30 | Un appareil militaire turc de type B-200 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, après avoir décollé de l'aéroport illégal de Tympou. |
| 6 mars 2014 | 09 h 30-11 h 10 | 2 hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et |

| *Date* | *Heure* | *Type de violation* |
|---|---|---|
| | | violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 7 mars 2014 | 09 h 40-10 h 20 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 9 mars 2014 | 17 h 25-19 h 24 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 11 mars 2014 | 10 h 25-11 h 45 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 12 mars 2014 | 10 h 05-11 h 30 | 2 hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 13 mars 2014 | 09 h 47-11 h 45 | 2 hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 14 mars 2014 | 09 h 30-10 h 17 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |

| *Date* | *Heure* | *Type de violation* |
|---|---|---|
| | 09 h 41-10 h 35 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 15 mars 2014 | 09 h 10-11 h 25 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 18 mars 2014 | 12 h 35-13 h 33 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 13 h 43-14 h 35 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 19 mars 2014 | 09 h 02-12 h 46 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 10 h 54-11 h 22 | Deux appareils militaires turcs de type F-4 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 12 h 40-16 h 04 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 13 h 06-17 h 07 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie |

| *Date* | *Heure* | *Type de violation* |
|---|---|---|
| | | sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 13 h 32-16 h 45 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 13 h 41-15 h 55 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 14 h 36-18 h 01 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 17 h 05-20 h 58 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 18 h 28-19 h 10 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 20 h 18-22 h 15 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 20 h 53-23 h 11 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 19-20 mars 2014 | 21 h 13-00 h 29 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie |

| *Date* | *Heure* | *Type de violation* |
|---|---|---|
| | | et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 23 h 11-03 h 00 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 20 mars 2014 | 01 h 24-04 h 56 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 03 h 05-06 h 54 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 05 h 20-09 h 14 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 05 h 55-06 h 27 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 08 h 33-11 h 20 | Un hélicoptère militaire turc de type S-70 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 09 h 26-12 h 58 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |

| *Date* | *Heure* | *Type de violation* |
|---|---|---|
| | 09 h 35-10 h 40 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 11 h 37-11 h 55 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Tympou. |
| | 12 h 12-14 h 04 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 13 h 45-16 h 36 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 14 h 57-16 h 20 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 17 h 09-17 h 27 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, après avoir décollé de l'aéroport illégal de Tympou. |
| | 17 h 19-20 h 40 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de |

| *Date* | *Heure* | *Type de violation* |
|---|---|---|
| | | Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 18 h 18-19 h 15 | Un hélicoptère militaire turc de type S-70 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 18 h 54-22 h 50 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 20 h 45-21 h 53 | Un hélicoptère militaire turc de type S-70 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 20-21 mars 2014 | 21 h 20-00 h 50 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 23 h 07-03 h 20 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 21 mars 2014 | 01 h 50-04 h 52 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 03 h 28-06 h 59 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 05 h 10-08 h 49 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |

| *Date* | *Heure* | *Type de violation* |
|---|---|---|
| | 07 h 10-10 h 45 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 09 h 12-11 h 44 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 10 h 50-12 h 20 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 10 h 57-13 h 10 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 12 h 06-14 h 53 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 13 h 00-16 h 40 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 14 h 05-16 h 04 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 24 mars 2014 | 13 h 14-16 h 51 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 25 mars 2014 | 15 h 00-15 h 40 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation |

| *Date* | *Heure* | *Type de violation* |
|---|---|---|
| | | aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 18 h 40-19 h 15 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 26 mars 2014 | 11 h 35-12 h 35 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 13 h 04-15 h 00 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 27 mars 2014 | 11 h 22-12 h 15 | Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| | 15 h 05-16 h 43 | Deux hélicoptères militaires turcs de type AB-212 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 28 mars 2014 | 08 h 05-09 h 51 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |

| *Date* | *Heure* | *Type de violation* |
|---|---|---|
| 29 mars 2014 | 13 h 30-14 h 55 | Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie. |
| 31 mars 2014 | 19 h 18-19 h 36 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Tympou. |
| | 20 h 03-20 h 19 | Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, après avoir décollé de l'aéroport illégal de Tympou. |

## Annexe II à la lettre datée du 9 mai 2014 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Violations de l'espace maritime**

| *Dates* | *Type de violation* |
|---|---|
| 7-16 mars 2014 | Un sous-marin turc de type S-358 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Kyrenia, fermé à la navigation. |
| 11-13 mars 2014 | Un bac de transport militaire turc de type A-1600 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port d'Ammochostos, fermé à la navigation. |
| 18 et 19 mars 2014 | Une corvette turque de type F-505 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port d'Ammochostos, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à des manœuvres navales des forces d'occupation. |
| 22-24 mars 2014 | Une frégate turque de type F-244 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port d'Ammochostos, fermé à la navigation, alors qu'elle participait à des manœuvres navales des forces d'occupation. |